



Session de renforcement des capacités de la Presse Economique

**Thème : Enjeux d'une
fiscalité incitative**

Présenté par la DEPRF/DGI

SOMMAIRE

DES GENERALITES

I- ENJEUX ET MANIFESTATION D'UNE FISCALITE INCITATIVE

A- ENJEUX D'UNE FISCALITE INCITATIVE

B- MANIFESTATIONS ET CONSEQUENCES D'UNE FISCALITE INCITATIVE

II- APPROPRIATION DE LA FISCALITE INCITATIVE AU CAMEROUN

A- FISCALITE INCITATIVE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

B- IMPACT D'UNE FISCALITE CAMEROUNAISE TRES INCITATIVE

C- NECESSITE DE SUIVI DES DEPENSES FISCALES ET RENFORCEMENT DES INCITATIONS FISCALES ADMINISTRATIVES

CONCLUSION

INTRODUCTION

- Le monde est à la recherche de la croissance depuis lors perdue par les récessions économiques à répétition observées sur la scène globale.
- Pour y parvenir les Etats rivalisent de stratégies pour conquérir et attirer les flux d'investissements.
- Le Cameroun n'est pas en marge de cette mouvance.
- C'est ce qui a certainement prévalu au choix de ce thème portant sur les enjeux d'une fiscalité incitative.
- Toute chose qui témoigne de la participation de la Press Eco aux nombreuses réflexions engagées pour la croissance économique de notre pays.

- Le terme incitation vient du latin incitatio qui voudrait dire motiver, encourager quelqu'un à vouloir faire quelque chose.
- En matière fiscale, l'incitation est un avantage offert à une personne, une entreprise ou un secteur d'activités dans le but d'augmenter la productivité, la compétitivité et d'améliorer ses performances.
- Les incitations fiscales sont des mesures d'accompagnement fiscal contenues soit dans le CGI, soit dans des textes spécifiques (Ex : Code minier, Code gazier, Code pétrolier, etc) qui permettent d'alléger la charge fiscale pouvant peser sur les investissements et ou minorer le risque d'investir.
- Quels en sont les enjeux, comment ont-elles été consacrées dans le corpus législatif camerounais et quel en est l'impact ?

I- ENJEUX ET MANIFESTATION D'UNE FISCALITE INCITATIVE

A- ENJEUX D'UNE FISCALITE INCITATIVE (1/3)

7

Ces enjeux reposent le plus souvent sur des raisons socio-économiques et diplomatiques.

1) Enjeux économiques

- attractivité des investissements nationaux et étrangers ;
- lutter contre la concurrence fiscale des autres Etats ;
- rendre les entreprises locales plus compétitives et favoriser les exportations pour attirer ou conserver les résidents plus fortunés ;
- alléger la trésorerie (parfois tendue) et alimenter par conséquent l'autofinancement des entreprises bénéficiaires ;
- donner un signal positif qui illustre la volonté du pays à faciliter la mobilité des capitaux en accordant des allègements fiscaux similaires à ceux qu'offre la concurrence des pays à niveau de développement comparable.

A- ENJEUX D'UNE FISCALITE INCITATIVE (2/3)

8

2) Enjeux sociaux

- la lutte contre la pauvreté. C'est dans ce sens que l'octroi des avantages fiscaux est conditionné par l'exigence de la réalisation des actions de lutte contre la pauvreté à travers notamment, la création d'emplois, la construction d'écoles, des routes, des centres hospitaliers, des logements sociaux et biens d'autres infrastructures sociales ;
- Le développement des secteurs stratégiques et des Régions défavorisées. En s'implantant dans un Etat, les entreprises étrangères apportent avec elles les techniques de gestion et les technologies de pointe de leur pays d'origine donnant ainsi au personnel recruté localement l'occasion d'acquérir ces nouvelles techniques ;
- Faciliter la construction d'infrastructures et l'exploitation des ressources naturelles. Au regard des coûts très élevés liés à la construction des infrastructures comme des barrages hydroélectriques, des routes, et des projets de construction d'écoles, d'hôpitaux ou d'adduction d'eau, l'Etat utilise la fiscalité pour le financement de sa contrepartie exigible pour accéder à l'aide publique au développement et à l'emprunt extérieur.

A- ENJEUX D'UNE FISCALITE INCITATIVE (3/3)

9

3) Enjeux budgétaires

- Possibilité de mobilisation des recettes fiscales additionnelles notamment à travers :
- la création de nouvelles entreprises allant avec l'élargissement de l'assiette fiscale (création de nouveaux emplois, réalisation des bénéfices pour les entreprises nouvelles, augmentation de la rentabilité des entreprises existantes) ;
- La migration du secteur informel vers le secteur formel. L'amélioration de l'imposition des petits contribuables jadis informels afin de les rendre plus compétitives et mieux imposées

B- MANIFESTATIONS ET CONSEQUENCES D'UNE FISCALITE INCITATIVE (1/2)

Se manifestant généralement par des facilités pouvant être accordées aux entreprises, la fiscalité incitative présente quelques risques qu'il faut éviter.

1) Les manifestations de la fiscalité incitative

- L'instauration des régimes généraux d'incitations à l'investissement
- La consécration des mesures fiscales dérogatoires (Ex : baisse de taux, déduction, exonération, etc) ;
- L'institution des régimes fiscaux particuliers (à travers des textes particuliers) ;
- La concession des dispenses fiscales

B- MANIFESTATIONS ET CONSEQUENCES D'UNE FISCALITE INCITATIVE (2/2)

2) Les risques à éviter

- Risques d'affaiblissement du rôle budgétaire de l'impôt ;
- Risques de détournements des facilités fiscales par certaines entreprises ;
- Risque de rétrécissement de l'assiette fiscale en dépouillant la matière imposable;
- Risques de chevauchement et de cumul des avantages fiscaux ;
- Risques de double non imposition et de subvention de l'économie des Etats de résidence des multinationales;
- Risques d'ériger le pays en paradis fiscal,

II- L'APPROPRIATION DE LA FISCALITE INCITATIVE AU CAMEROUN

A- FISCALITE INCITATIVE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE (1/3)

Au Cameroun, la fiscalité incitative est, aussi bien riche, que variée avec des régimes généraux et particuliers, ainsi que des mesures dérogatoires.

1) Des régimes généraux

- Le régime de promotion des zones économiquement sinistrées ;
- Les incitations prévues par la loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun ;
- le régime fiscal du secteur boursier qui accorde des facilités fiscales aux entreprises qui font des ouvertures de leur capital sur la Douala Stock exchange.

A- FISCALITE INCITATIVE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE (2/3)

2) Des régimes particuliers

- le régime fiscal des contrats de partenariat public-privé qui offre des facilités fiscales aux entreprises dans le cadre de la réalisation de grands projets infrastructurels d'envergure en partenariat avec une personne morale de droit public;
- le régime des marchés public à financement extérieur ou conjoint (article 115 nouveau) et suivants du CGI ;
- le régime du code minier qui accorde des avantages à toute entreprise ou société de recherche ou d'exploitation minière qui exerce ses activités en conformité avec les dispositions du Code minier ;
- le régime du code pétrolier qui confère des mesures fiscales incitatives aux entreprises pétrolières pour leurs activités de recherche, d'exploration et de production;
- le régime du code gazier qui reconnaît aux opérateurs des activités du secteur d'importants avantages fiscaux dans leur phase d'installation et dans leur phase d'exploitation ;
- le régime des entreprises sous conventions d'établissement ayant un cahier de charge en cours de validité.

A- FISCALITE INCITATIVE COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE (3/3)

3) Des mesures dérogatoires

- le régime des missions diplomatiques et assimilées ;
- le régime fiscal des Centres de Gestion Agréés (CGA) ;
- le régime des emprunts obligataires de l'Etat ;
- les mesures de soutien à la consommation des produits de première nécessité ;
- les mesures de soutien à la santé publique, à l'éducation et à l'habitat social.

B- IMPACT DE LA FISCALITE INCITATIVE CAMEROUNAISE (1/2)

- Autant la fiscalité incitative peut avoir un impact favorable à la croissance économique, autant elle peut avoir des conséquences budgétaires désastreuses.

1) Contribution des incitations fiscales à la croissance économique

- ✓ En matière de financement des entreprises :
 - contribution au développement du marché financier national ;
 - facilitation de l'accès au financement de l'investissement par le marché financier.
- ✓ Relativement à l'outil de production des entreprises:
 - la densification et la modernisation de l'outil de production des entreprises à des conditions préférentielles;
 - le développement des infrastructures par un régime fiscal avantageux des projets d'envergure.

B- IMPACT DE LA FISCALITE INCITATIVE CAMEROUNAISE (2/2)

- ✓ Par rapport à l'essor des entreprises et à la lutte contre le chômage :
 - développement des PME par l'assouplissement des conditions d'éligibilité aux différents régimes fiscaux préférentiels ;
 - réduction du chômage par l'exigence de création d'emplois aux demandeurs d'agrément à certains régimes fiscaux incitatifs.

C- NECESSITE DE SUIVI DES DEPENSES FISCALES ET RENFORCEMENT DES INCITATIONS FISCALES ADMINISTRATIVES (1/3)

Les dépenses fiscales consenties par le Gouvernement n'ont pas toujours produit les résultats escomptés.

C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé à :

1) La rationalisation des dépenses fiscales

- Notamment à travers :
 - la mise en place d'une unité de suivi des régimes fiscaux dérogatoires logée au sein de la DGI ;
 - le rôle de cette unité étant de suivre et d'évaluer les régimes incitatifs existants en vue de déterminer leur impact en termes de dépenses fiscales ;
 - la mise en œuvre des contrôles visant à s'assurer du respect des obligations qui incombent aux investisseurs dans le cadre des différents régimes incitatifs;

C- NECESSITE DE SUIVI DES DEPENSES FISCALES ET RENFORCEMENT DES INCITATIONS FISCALES ADMINISTRATIVES (2/3)

1) La rationalisation des dépenses fiscales (suite)

➤ Avec :

- la suppression des régimes incitatifs dont la pertinence n'est pas avérée;
- la finalisation des travaux de mise en place d'un système de prise en compte des dépenses fiscales dans les dépenses budgétaires ;
- la production d'un rapport annuel sur la dépense fiscale.

C- NECESSITE DE SUIVI DES DEPENSES FISCALES ET RENFORCEMENT DES INCITATIONS FISCALES ADMINISTRATIVES (3/3)

2) Le renforcement des incitations fiscales administratives

➤ A travers :

- L'amélioration de la qualité des services offerts aux contribuables ;
- La facilitation de l'accomplissement des obligations fiscales ;
- La consécration des mesures d'amélioration de la trésorerie des entreprises ;
- Le renforcement des droits et garanties des contribuables ;
- La simplification des procédures ;
- L'amélioration de la communication

Conclusion

En somme, au regard de la légitimité des résultats socioéconomiques escomptés, l'on devrait adouber l'utilité et la nécessité de la mise en place d'une fiscalité incitative favorable à l'investissement.

Toutefois, il y a lieu de relever au regard des précédentes analyses qu'un système fiscal écorné par de nombreuses mesures incitatives peut, bien que probablement avantageux, dissimuler des conséquences fiscales, budgétaires et économiques parfois dommageables.

D'où la nécessité d'une interventionnisme fiscal rationnel pour un développement économique et social durable.

**MERCI DE VOTRE
AIMABLE
ATTENTION!**

